Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 21 **Ont voté :** Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, et Ernest FRANCO **Absents :** Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Thierry DEKOCK, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE, Christophe PINEL Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE **Pouvoirs** : Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Thierry DEKOCK (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Pascale LECONTE (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Pascale BONNIER), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) **Secrétaire de séance** : Thierry DILLENSEGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-016
SEANCE DU 29 MARS 2018

OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,
Vu la délibération N°2016-023 en date du 31 mars 2016
Vu la délibération N°2016-060 en date du 13 octobre 2016
Vu la délibération N° 2017-025 en date du 6 avril 2017
Vu la délibération N° 2017-040 en date du 22 juin 2017

Monsieur le Maire précise qu'en séance en date du 31 mars 2016, l'assemblée avait voté pour le projet d'extension du groupe scolaire une autorisation de programme et crédits de paiement puis modifiée par délibérations en date du 13 octobre 2016, du 6 avril 2017 et du 22 juin 2017.
Le montant global de l'AP était donc de 970 470.00€

- CP 2016 : 437 200.00€
- CP 2017 : 533 270.00€

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que l'autorisation de programme permet d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles d'investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume des crédits non utilisés au cours de l'exercice budgétaire.
Il convient de modifier l'AP sur 2018 pour financer le solde de la mission SPS pour 1 620.00€

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180329-2018-016-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
MODIFIE l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour 2018 de la façon suivante :
Montant global de l'AP : 972 090.00€

- CP 2016 : 437 200.00€
- CP 2017 : 533 270.00€
- CP 2018 : 1 620.00€

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180329-2018-016-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2018